

24 propositions pour faire de 2024 l'année du sport-santé!

Paris, le 1er février 2024

Le sport peut être une dimension structurante du virage de la prévention en santé dans lequel les établissements publics de santé et médicosociaux sont pleinement engagés. Alors que la France s'apprête de nouveau à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été, la Fédération Hospitalière de France (FHF) s'engage donc pour faire de 2024 l'année du sport-santé.

Aussi, la FHF formule 24 propositions pour renforcer l'action publique en faveur du sport-santé.

- Pour **faire de l'activité physique un enjeu fort de santé publique** mobilisant l'ensemble des acteurs, avec des financements dédiés et une meilleure reconnaissance des professionnels de l'activité physique adaptée.
- Pour renforcer l'intégration de l'activité physique dans les parcours de soins, et encourager l'activité physique des professionnels exerçant en établissement de santé et médico-social, en renfort des initiatives qui émergent localement.

Ces propositions (disponibles <u>ici</u>) ont été élaborées par le Comité FHF prévention, sous l'égide du Pr François Chollet.

Le sport, un levier majeur de la prévention en santé à généraliser

La démarche de la FHF part d'un constat simple : la contribution de la pratique sportive en matière de prévention primaire est largement documentée. Une pratique physique régulière diminue le risque d'apparition de maladies cardio-vasculaires, réduit les douleurs, diminue le risque de diabète et de chute des personnes âgées, participe à l'amélioration de la santé mentale... C'est aussi un facteur important de la croissance des plus jeunes, et un élément clé pour le maintien de l'autonomie des plus âgés.

Or, malgré ses avantages reconnus en matière de prévention, la pratique physique régulière n'est toujours pas suffisamment mobilisée. Il faut rappeler que **l'inactivité physique est l'un des facteurs premiers de risque et est à l'origine d'environ 10% de la mortalité en Europe** : elle est notamment la cause de 5% de la charge des cardiopathies coronariennes, de 7% du diabète de type 2, de 9% du cancer du sein et de 10% de cancer du côlon.

Un livret pour que 2024 soit l'année d'une accélération sur le sport-santé

Pour répondre à cet enjeu, le livret de la FHF formule des propositions à destination des pouvoirs publics pour amplifier les initiatives qui se développent déjà dans les territoires. Parce que le sport-santé mérite un pilotage national fort, un cadre de financement pérenne et une meilleure reconnaissance des professionnels engagés.

Le tout au service d'un système de santé plus efficace grâce à la prévention (les bénéfices de l'activité physique sont larges, tant en matière de cancérologie, de santé mentale, que de prise en charge du Grand âge), et de conditions de travail améliorées pour les hospitaliers et les personnels du secteur médico-social public.

Parmi les propositions phares formulées par le Comité Prévention de la FHF, on trouve :

<u>Préconisation 1 :</u> Créer une **délégation interministérielle** chargée de coordonner les actions Sport Santé **en lien avec les collectivités territoriales**

<u>Préconisation 10 :</u> Engager une réflexion avec l'Assurance maladie pour **définir un** système de remboursement des actes prescrits d'activité physique adaptée

<u>Préconisation 15 : Permettre l'expérimentation de la prescription d'activité physique adaptée dans des parcours de soins innovants</u>

<u>Préconisation 24 :</u> Expérimenter avec des établissements de santé volontaires **l'impact** de temps d'activité physique inclus dans le temps de travail sur l'exposition aux risques professionnels et l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail



Pour le président de la FHF, **Arnaud ROBINET** 99

La FHF se bat depuis longtemps pour que la prévention soit reconnue comme un pilier structurant de nos politiques de santé. C'est une nécessité pour améliorer les prises en charge et continuer de faire progresser l'espérance de vie en bonne santé.

Les établissements l'ont bien compris et s'engagent déjà au quotidien pour renforcer la place de la prévention, en particulier en développant les initiatives en sport-santé. À nous de leur montrer que nous sommes à leurs côtés. C'est la philosophie des propositions que nous présentons : avec les JO, nous avons une occasion historique d'accélérer sur le sport-santé et de construire un héritage utile pour cette grande fête du sport. Alors, on y va?

À propos du Comité Prévention de la FHF

Présidé par le Pr François Chollet, le Comité Prévention de la FHF est composé de personnalités représentant toute la diversité de la communauté hospitalière et hospitalo-universitaire (médecins, directeurs, usagers, élus...). Le comité se fixe annuellement un programme de travail afin de promouvoir les actions de prévention dans notre système de santé, valoriser les initiatives exemplaires des établissements sanitaires et médico-sociaux publics et construire des outils communs à la diversité des acteurs qui le composent.



